

**FLASH**

**INFO**

TROP PERÇU DES OUVRIERS DE L'ÉTAT,

PAS UN CENTIME NE DOIT ÊTRE PRÉLEVÉ !!

Le 22 décembre 2025, nous interpellions une nouvelle fois la ministre des Armées (cf PJ) sur le sujet car si nous avons pu lire que c'était une victoire pour certains, ce n'est pas le cas pour la CGT!!

Comme nous l'avons alerté, 8 664 des 11 178 ouvriers de l'état reçoivent actuellement un courrier des Centres Ministériels de Gestion leur annonçant un trop perçu supérieur à 50€ sur la rémunération de 2024. Loin d'être un hasard, celui-ci ne spécifie pas de montant mais une fourchette comprise entre 50€ et 215,11€ et qui sera bel et bien prélevé sur la paie de janvier 2026.

**ALORS, OÙ EST LA VICTOIRE ??**

Pour la CGT, cette erreur commise par la DGFIP (Finances Publiques), incombe aux ministères concernés. Il s'agit de régulariser 710k€ sur un budget 2025 de 57 milliards. Le ministère des Armées doit prendre ses responsabilités et prendre à sa charge cette ardoise.

Ainsi, nous appelons les personnels à exprimer leur désaccord pour ce prélèvement auprès des RH de proximité et CMG, dans l'attente d'une réponse de la ministre.

